

Ecrit par le 3 octobre 2026

Tout savoir sur le visage social du Vaucluse

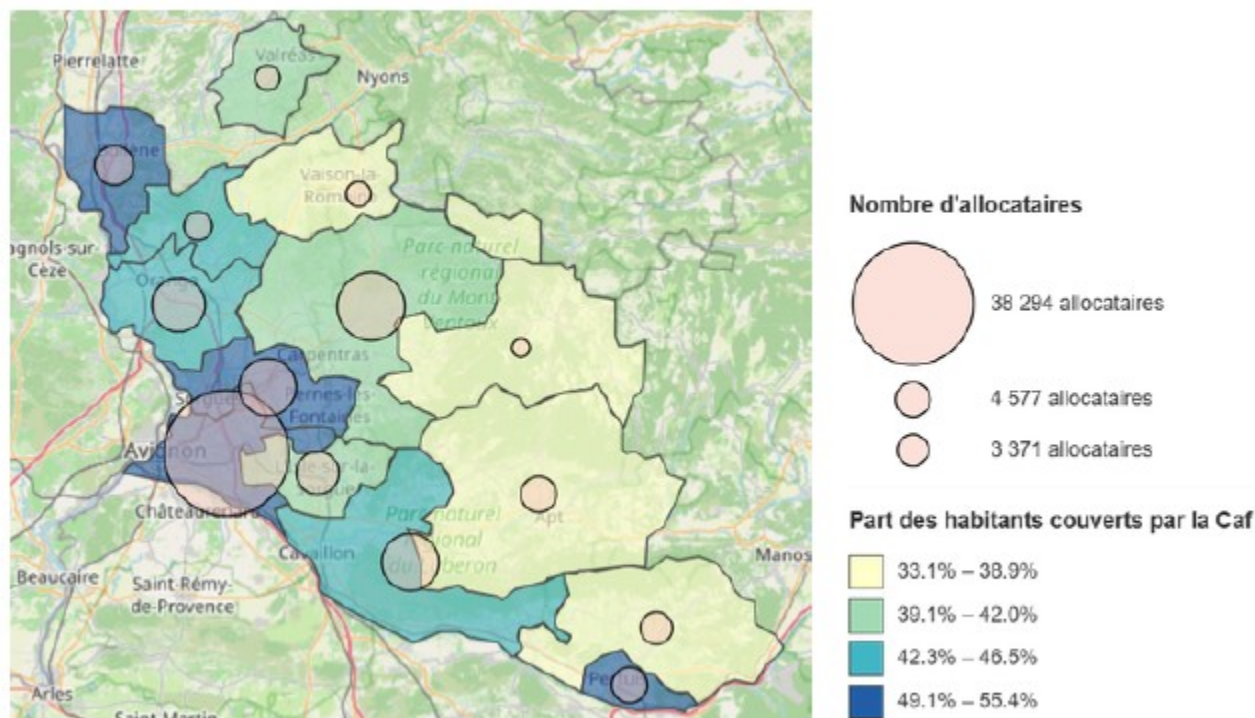


Avec 265 511 habitants couverts par au moins une prestation de la Caisse d'allocations familiales, soit 46% de la population, le Vaucluse révèle dans son 'Portrait social 2026' une réalité contrastée. Familles monoparentales, pauvreté, accès au logement, garde des jeunes enfants, handicap : les chiffres dessinent un département où les prestations sociales occupent une place centrale.

En juin 2025, la Caisse d'allocations familiales de Vaucluse comptait 111 383 allocataires et accompagnait, à travers eux, 265 511 habitants. Ainsi, près d'un Vauclusien sur deux bénéficie donc, directement ou indirectement, d'une prestation de la branche Famille. Le taux varie toutefois fortement selon les territoires, de 33% à 55% selon les communautés de communes.

Ecrit par le 3 octobre 2026

Nombre d'allocataires et taux de couverture de la population par la Caf



Sources : Caf 30/06/2025 (donc sans les allocataires ne percevant que l'Allocation de rentrée scolaire), Insee RP 01/01/2023

Copyright Caf de Vaucluse

Au cœur de la vie quotidienne

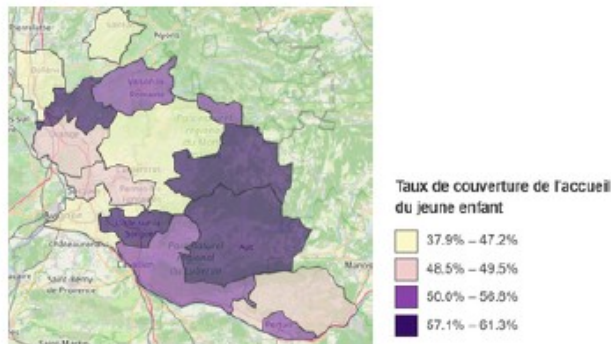
En Vaucluse, 12% des allocataires vivent exclusivement de prestations légales, contre 14% à l'échelle nationale. Derrière cette moyenne départementale se cachent des situations très différentes. Car ces prestations cherchent à soutenir le niveau de vie des familles et à réduire les écarts de revenus. La Caf remarque que près de 41 500 foyers allocataires vivent sous le seuil de bas revenus, fixé ici à 1 324€ par mois de niveau de vie. Ces ménages regroupent 45 120 enfants. La précarité ne concerne donc pas seulement les adultes : elle touche directement une partie importante de la jeunesse vauclusienne.

Des familles plus souvent monoparentales

La moitié des allocataires sont des familles avec enfants et, parmi elles, 35% sont monoparentales. La proportion dépasse celle observée au niveau national, qui atteint 33%. Cette configuration pèse sur les revenus comme sur l'organisation quotidienne. Pour un parent seul, trouver un emploi compatible avec les horaires scolaires, financer un mode de garde ou assumer le coût du logement relève de la gageure. Les prestations familiales interviennent alors comme un amortisseur, mais elles ne suffisent pas à effacer les difficultés structurelles.

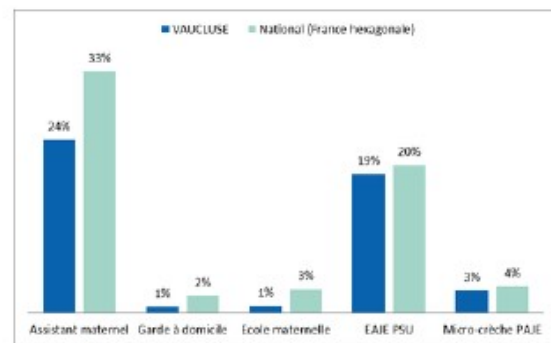
Ecrit par le 3 octobre 2026

Taux de couverture de l'accueil du jeune enfant en 2023



Sources : Éducation nationale (Depp), Insee (Rp), Cnaf, Acoss, Drees, Msa 2023

Taux de couverture de l'accueil du jeune enfant par mode de garde



Sources : Éducation nationale (Depp), Insee (Rp), Cnaf, Acoss, Drees, Msa 2023

Copyright Caf de Vaucluse

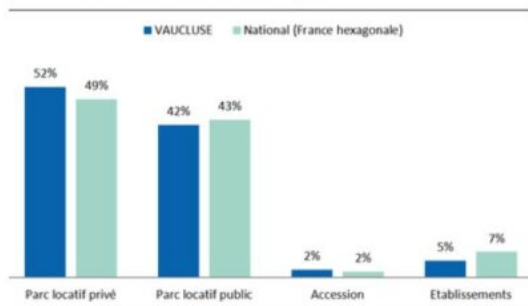
Petite enfance : une offre encore insuffisante

Le manque de solutions d'accueil constitue justement l'un des points sensibles du département. En 2022, 9 150 places étaient disponibles pour les familles. Le Vaucluse ne proposait alors que 47 places pour 100 enfants, ce qui le plaçait parmi les départements disposant des capacités d'accueil les plus faibles de France.

Les gardes d'enfants

Les assistants maternels assuraient 4 500 places, soit 23 places pour 100 enfants, tandis que les établissements d'accueil du jeune enfant et les micro-crèches représentaient 4 254 places. Cette pression sur l'accueil des tout-petits freine possiblement la reprise d'une activité professionnelle, notamment pour les parents isolés. La Caf consacre d'ailleurs une partie de son action au soutien à la parentalité, avec des dispositifs destinés à aider les parents à construire leurs repères éducatifs et à concilier vie familiale, sociale et professionnelle.

Bénéficiaires d'une aide au logement selon la structure du parc



Source : Caf juin 2025

Montant moyen d'aide au logement selon la structure du parc

	Vaucluse	National
parc Locatif Privé	252€	243€
parc Locatif Public	247€	237€
Accédants	194€	188€
Établissement	211€	221€

Source : Caf juin 2025

Copyright Caf de Vaucluse

Ecrit par le 3 octobre 2026

Logement : 100 900 personnes aidées

Autre poste majeur : le logement. En juin 2025, 47 500 foyers vauclusiens bénéficiaient d'une aide au logement de la Caf. Ces prestations concernent au total 100 900 personnes, soit 18% de la population départementale. Le niveau moyen d'aide est supérieur à celui observé en France, avec des écarts d'environ 10€ selon les catégories de logement, une conséquence du niveau de loyers globalement plus élevé, d'un revenu médian plus faible et de davantage de précarité professionnelle.

Profil des bénéficiaires du revenu de solidarité active

11 800

BÉNÉFICIAIRES
DU RSA

18 %

DES BÉNÉFICIAIRES
ONT MOINS DE 30 ANS

55 %

SONT DES PERSONNES
ISOLÉES

12 %

SONT DES FAMILLES
BÉNÉFICIAIRES DE LA
MAJORATION ISOLEMENT*

* Une personne isolée peut voir son montant forfaitaire majoré suite à l'un des événements suivants: déclaration de grossesse, naissance d'un enfant, prise en charge d'un enfant, séparation, veuvage.

RSA, prime d'activité : le travail ne protège pas toujours de la précarité

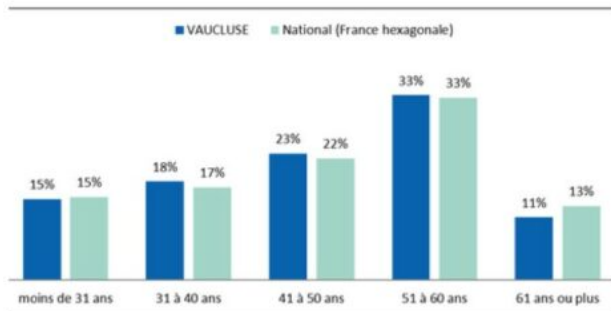
Le portrait social révèle surtout une frontière devenue poreuse entre l'emploi et la pauvreté. 42 400 allocataires vauclusiens perçoivent la Prime d'activité, destinée aux travailleurs disposant de revenus modestes. Ils représentent 38% des foyers allocataires, contre 33% au niveau national.

Dans le même temps, 11 800 foyers bénéficient du RSA

Parmi ces bénéficiaires, 55% sont des personnes isolées et 18% ont moins de 30 ans. La majoration liée à l'isolement concerne 12% d'entre eux. Désormais, exercer une activité professionnelle ne met pas nécessairement à l'abri des difficultés économiques. La Prime d'activité accompagne précisément ces ménages dont les revenus du travail restent insuffisants pour assurer seuls un niveau de vie confortable.

Ecrit par le 3 octobre 2026

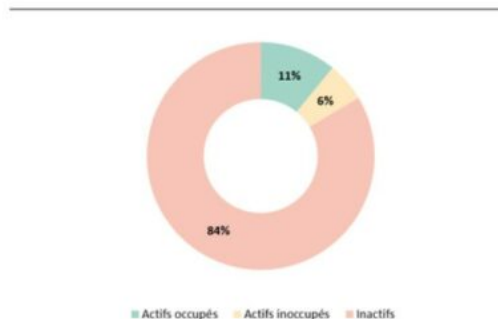
Âge des bénéficiaires



Source : Caf juin 2025

- **86 %** des bénéficiaires n'ont pas d'enfant à charge (85% au niveau national).
- **36 %** présentent un taux d'incapacité d'au moins 80 % (47% au niveau national).

Activité des bénéficiaires



Source : Caf juin 2025

- **46 %** de l'ensemble des bénéficiaires perçoivent l'AAH « à taux réduit » (41% au niveau national).
- **84 %** des bénéficiaires de l'AAH sont inactifs.

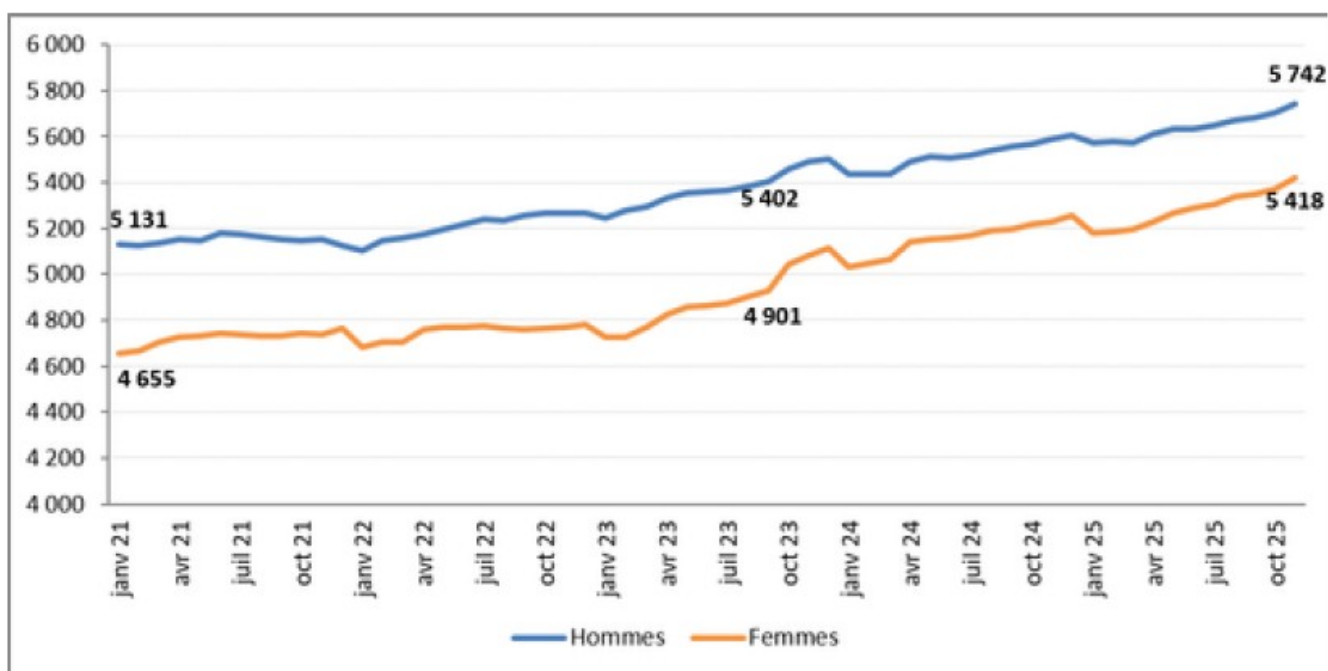
Les bénéficiaires de l'allocation adultes handicapés Copyright Caf de Vaucluse

Le handicap, autre marqueur des fragilités

En juin 2025, 10 900 Vauclusiens la percevaient. La Caf a ainsi versé 9,2M€ au titre de cette allocation pour le seul mois de juin, soit 844€ en moyenne par bénéficiaire, contre 831€ au niveau national. Le profil des bénéficiaires ? Près de 84% sont inactifs, tandis que 86% n'ont pas d'enfant à charge. Egalement, le nombre de bénéficiaires augmente depuis plusieurs années, notamment sous l'effet d'une meilleure reconnaissance du handicap, du vieillissement de la population, des difficultés d'accès à l'emploi et des évolutions réglementaires.

La déconjugalisation de l'AAH (Allocation adultes handicapés), entrée en vigueur le 1er octobre 2023, a par ailleurs modifié le calcul de l'allocation : les ressources du conjoint ne sont désormais plus prises en compte pour déterminer le montant versé. La réforme a permis d'ouvrir ou d'augmenter les droits de nombreux bénéficiaires vivant en couple.

Ecrit par le 3 octobre 2026



Evolution du nombre de bénéficiaires et déconjugalisation de l'AAH Copyright Caf de Vaucluse

Un département où la solidarité reste décisive

Publié en ce début de mois, le 'Portrait social de la Caf de Vaucluse' remarque que la solidarité publique accompagne près d'un habitant sur deux. Familles monoparentales, travailleurs modestes, jeunes enfants, personnes handicapées ou ménages confrontés au coût du logement. Les publics ne se confondent pas, mais leurs difficultés peuvent se cumuler. Le Portrait social 2026 de la Caf de Vaucluse constitue ainsi un précieux baromètre : il mesure moins la dépendance aux prestations qu'il ne révèle les fragilités auxquelles elles répondent.

Les chiffres

265 511 habitants sont couverts par au moins une prestation de la Caf, soit **46% de la population vaclusienne**. **111 383** foyers sont allocataires de la Caf de Vaucluse. **100 900** personnes bénéficient d'une aide au logement, réparties entre **47 500 foyers**. **45 120** enfants vivent dans des foyers allocataires situés sous le seuil de bas revenus, fixé à **1 324€** de niveau de vie mensuel. **42 400** allocataires perçoivent la Prime d'activité. **41 500** foyers allocataires vivent sous le seuil de bas revenus. **11 800** foyers bénéficient du RSA. **10 900** personnes perçoivent l'Allocation aux adultes handicapés (AAH). **9 150** places d'accueil du jeune enfant étaient disponibles en Vaucluse en 2022. **4 500** places étaient proposées par les assistants maternels. **4 254** places étaient disponibles en établissements d'accueil du jeune enfant et micro-crèches. **2 200** étudiants bénéficient d'une aide de la Caf. **12%** des allocataires ont l'intégralité de leurs ressources constituée de prestations légales. **8%** perçoivent le complément familial. **2%** des allocataires sont étudiants. **46%** de la population vaclusienne est couverte par au moins une prestation de la Caf.

Source : Portrait social de la Caisse d'allocations familiales de Vaucluse [ici](#).

Ecrit par le 3 octobre 2026

Mireille Hurlin



Copyright Caf de Vaucluse

Rentrée : 20,3 M€ pour les familles vaclusiennes

Ecrit par le 3 octobre 2026



Ce mardi 18 août, l'Allocation de rentrée scolaire (ARS) arrive dans certains foyers. En Vaucluse, 27 066 familles bénéficient de cette aide versée sous condition de ressources et concerne 42 322 enfants. Au total, la Caisse d'allocations familiales injecte 20,3M€, dans le département, pour contribuer aux dépenses de rentrée. L'ARS concerne les enfants et adolescents de 6 à 18 ans, qu'ils soient écoliers, étudiants ou apprentis, sous réserve des conditions d'attribution.

La rentrée rime avec cartables, chaussures, fournitures, vêtements, équipement informatique, autant d'outils indispensables pour les élèves à la rentrée ... qui font trembler les familles aux revenus modestes, l'Allocation de rentrée scolaire propose alors d'absorber une partie du surcroît de dépenses.

Un coup de pouce qui tombe à point nommé

En Vaucluse, l'enveloppe avait atteint 20,3M€ pour 42 322 enfants, issus de 27 066 familles au titre de versement de la rentrée scolaire 2025. Pour la rentrée 2026, le calendrier national reste fixé au 18 août en métropole. Les montants ont, eux, été actualisés : 426,87€ pour un enfant de 6 à 10 ans, 450,41€ de 11 à 14 ans et 466,02€ de 15 à 18 ans. L'allocation progresse avec l'âge, en fonction des dépenses supposées liées à la scolarité.

Ecrit par le 3 octobre 2026





Ecrit par le 3 octobre 2026

Copyright Magnific

Jusqu'à 466€ par enfant

Pour bénéficier du taux plein en 2026, les ressources prises en compte sont celles de 2024. Le plafond s'établit à 28 956€ pour un enfant à charge, 35 638€ pour deux enfants et 42 320€ pour trois enfants. Il augmente ensuite avec le nombre d'enfants. Un dépassement modéré du plafond ne signifie d'ailleurs pas nécessairement une exclusion. La Caf prévoit une ARS à taux réduit, calculée de manière dégressive en fonction des revenus.

Une aide qui paie concrètement la rentrée

Une étude de la Caf Vaucluse menée auprès de 2 000 familles bénéficiaires démontre que l'allocation représente, en moyenne, un tiers du budget annuel consacré à la scolarité. Les dépenses se concentrent notamment sur les vêtements, les fournitures scolaires et les équipements numériques. Egalement, la moitié des familles bénéficiaires sont monoparentales. Sans cette aide, deux familles sur trois auraient dû réduire davantage leurs autres dépenses, rogner sur les achats de rentrée ou renoncer à certaines activités extrascolaires.

Des démarches réduites au minimum

Pour les enfants âgés de 6 à 15 ans, le versement est automatique lorsque la famille remplit les conditions et que son dossier Caf est à jour. Cependant, si un enfant entre en CP avant d'avoir atteint 6 ans, les parents devront transmettre à la Caf, un certificat de scolarité. Pour les jeunes de 16 à 18 ans, les parents auront à confirmer, en ligne, qu'ils poursuivent leur scolarité, un apprentissage ou des études.

Tous les renseignements [ici](#). Droit et prestations [ici](#).

Mireille Hurlin